

FICHE D'EXPERTISE DE COMPTE
RENDU D'OBSERVATION

--00--

OBSERVATION EXPERTISEE PAR LES DEUX PERSONNES SUIVANTES :

- (1)
(2)

APRES EXPERTISE CETTE OBSERVATION A ETE CLASSEE :

(METTRE UNE CROIX EN FACE DE LA RUBRIQUE CORRESPONDANTE)

	PAR (1)	PAR (2)
(A) PHENOMENE COMPLETEMENT IDENTIFIE		
(B) PHENOMENE PROBABLEMENT ASSIMILABLE A UN PHENOMENE CONNU	X	
(C) PHENOMENE NON IDENTIFIE MAIS LE COMPTE RENDU EST DE PEU D'INTERET		X
(D) PHENOMENE NON IDENTIFIE ET COMPTE RENDU D'UN INTERET SUFFISANT POUR UNE ANALYSE ULTERIEURE		

JUSTIFICATION DU CLASSEMENT DE L'OBSERVATION

PAR L'EXPERT (1) ... témoins trop peu nombreux
région à fort trafic aérien
région à mobilité et comportement uniforme

PAR L'EXPERT (2) ... trop peu au pour être
assimilé à un trafic aérien. Absen
sion trop nombreux pour être
très en

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

DE

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

UNITE

BT

PROCÈS VERBAL N° 1.035 / 1977

PROCÈS-VERBAL

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.

OVNI

PIÈCE N° 1

AFFAIRE

ORDRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

57 DIRECTION DE LA GENDARMERIE COURRIER ARRIVÉ

026130 26 AOUT 77

DESTINATAIRE

en date du 22 juillet 1977.

- **Objet volant non identifié.**
- **Référence: Lettre de Madame**

77305162

20 juillet 77

NOUS SOUSSIGNÉS , Adjudant, Officier de Police Judiciaire , MDL/Chef, Officier de Police Judiciaire

VULES ARTICLES 16 à 19 & 75 du Code de Procédure Pénale,

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 03 Août 1977 A 14 HEURE(S), en service dans la commune de (), agissons pour faire suite à la lettre de Madame , ans, demeurant à (), relatant l'apparition d'un OVNI dans le ciel , dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 juillet 1977. Cette dame était au volant de son véhicule, et se rendait en vacances chez Monsieur , au à ().

La lettre de Madame nous est parvenue, par la voie hiérarchique, le 28 juillet 1977. L'original est joint à la première expédition du présent procès-verbal. Une photocopie est jointe à toutes les autres expéditions.

Dans cette lettre, Madame apporte les précisions suivantes :

1°/- Date et heure de la constatation des faits :

Le mercredi 20 juillet 1977 aux environs d'une heure du matin.

2°/- Lieu :

Route départementale n° sur ligne droite entre et (). L'endroit exact n'est pas précisé dans la lettre. Cependant, dès le départ de une longue ligne droite existe sur plusieurs kilomètres. C'est probablement en circulant sur cette ligne droite, comme elle le déclare, que Madame a vu ou cru voir l'objet insolite.

3°/- Forme de l'objet :

L'objet avait l'envergure d'un hélicoptère normal. Sa forme était celle d'une soucoupe, à la couleur rouge foncé lie de vin. Il était entouré d'un étroit halo légèrement jaune.

4°/- Direction du vol :

L'objet semblait venir du et se dirigeait vers .

5°/- Comportement de l'objet :

L'objet se déplaçait lentement, en tournant sur lui-même, comme

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	-Monsieur le Préfet de la à	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT-D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/> 1	-Monsieur le Procureur de la République à		
	<input type="checkbox"/> 1	-Général, commandant la 3ème région aérienne à	LE 20 Août 1977	
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	Ministère de la Défense-Direction Gendarmerie et Justice Militaire	SIGNATURE (S)	

semblant planer. Il a paru à Madame [redacted] que cet objet perdait de la hauteur, comme pour s'approcher de sa voiture. Il aurait ensuite repris de l'altitude pour continuer sa route. Elle n'a perçu aucun bruit, mais elle n'a pas arrêté son véhicule pour regarder ou écouter.

6°/- Conditions météorologiques au moment de la constatation du phénomène :

D'après madame [redacted] la nuit était noire, il ne pleuvait pas et la route était sèche.

- ENQUETE -

L'enquête entreprise dès la réception de la lettre n'a pas permis, à l'heure actuelle, de trouver de témoin des faits, permettant de corroborer les dires de Madame [redacted]. Aucune des personnes contactées sur les lieux du passage prétendu de l'O.V.N.I. n'a vu l'objet, et les notables n'ont eu à ce jour aucun écho de l'apparition de ce phénomène.

Parmi les personnes contactées, nous avons entendu :

Monsieur [redacted], [redacted], transporteur, demeurant " [redacted] " à [redacted] de [redacted] ([redacted]), qui déclare n'avoir jamais vu cet objet et n'en avoir jamais entendu parler. (Pièce n° 2).

Monsieur [redacted], [redacted] ans, Maire de la commune de [redacted] ([redacted]), y demeurant au lieu-dit " [redacted] ", qui déclare également n'avoir jamais entendu quoi que ce soit concernant cette affaire. (Pièce n° 3)

Monsieur [redacted], [redacted] ans, entrepreneur de motoculture, demeurant à [redacted], lieu-dit " [redacted] " ([redacted]), qui déclare n'avoir jamais eu écho de cette affaire, Amené, de par sa profession, à prendre contact avec de nombreuses personnes du monde agricole, il l'aurait certainement su si quelqu'un avait vu l'objet. (Pièce n° 4)

Monsieur [redacted], [redacted] ans, contrôleur de réception à l'usine de [redacted], ex-gendarme, demeurant au bourg de [redacted] ([redacted]), qui n'a également jamais entendu parler de cette affaire, bien que son emploi et sa connaissance de la région l'amènent à prendre contact avec de nombreuses personnes. (Pièce n° 5).

Monsieur [redacted], [redacted], Conseiller Général du canton de [redacted], et maire de la commune portant le même nom, entendu verbalement, nous a déclaré qu'il n'avait jamais eu la moindre écho de cette affaire.

Les nombreuses autres personnes, auxquelles nous avons relaté les faits et auxquelles nous avons montré le croquis établi par madame [redacted], nous ont toutes déclaré être dans l'ignorance la plus complète de l'apparition d'un tel phénomène.

Nous mentionnons cependant que la région de [redacted] ([redacted]) est très souvent survolée par des avions se dirigeant vers les bases aériennes de la région de [redacted] ou en venant. Il a été constaté à de nombreuses reprises que, de nuit, certains de ces appareils (parmi ceux qui se dirigeant vers la région de [redacted], et donc qui vont atterrir) ont leur "phare ventral" allumé lorsqu'ils survolent la région de [redacted].

-- CLOTURE DU PROCES-VERBAL --

SIX EXPEDITIONS , destinées :

- La première : à Monsieur le Préfet de la , à .
- La deuxième : à Monsieur le Procureur de la République, à .
- La troisième : au Général, commandant la 5ème Région Aérienne,
à .
- La quatrième et la cinquième : à Monsieur le Ministre de la
Défense - Direction de la Gendarmerie et de la
Justice Militaire - Bureau Emploi-Renseignement,
à .
- La sixième : aux archives.

Fait et clos à
L'Adjudant

, le 21 Août 1977
, commandant la brigade.

Madame

pendant les vacances, chez
M^r

Age:

22 Juillet 1977

Monsieur le Commandant de la
GENDARMERIE NATIONALE



OVNI
dans le ciel
durant la nuit - de
mardi 19 à mercredi
20 juillet 1977

Monsieur,

A toutes fins utiles et pour servir,
le cas échéant, à corroborer ce témoignage
avec d'autres témoignages similaires, je tiens
à déclarer ce qui suit, sous la foi du serment:

Mardi, 19 JUILLET, après midi, j'ai
quitté le [] et [] en direction des
[], via [] et [], en RENAULT 4 L
gris métallisé, de fabrication récente. J'étais
accompagnée de ma fille [], âgée de [].
J'étais au volant, elle était assise à l'ar-
rière.

Avant d'arriver à [], j'ai
pris l'embranchement en direction de [] ([]). Il
devait être aux environs d'une heure du matin - cad dans la
nuit du mardi au mercredi 20 Juillet - La nuit était noire.
Il ne pleuvait pas. La route était sèche. Il n'y avait pas de
circulation. Je roulais pleins phares.

BRUSQUEMENT, au bout d'un moment, sur cette
portion de ligne droite, j'ai aperçu à l'avant, dans le ciel,
légèrement sur la gauche, comme venant du [] un OBJET de l'en-
vergure d'un hélicoptère normal. J'ai tout de suite pensé à
un OVNI. Il avait la forme d'une soucoupe, rouge foncé l'éclairé de
vin, entourée d'un étroit halo légèrement jaune. Cette soucoupe
se déplaçait lentement, en tournant sur elle-même, comme sem-
blant planer. Aucun signe extérieur apparent. Un instant, elle
a paru descendre comme pour venir vers nous. Ma fille a tout
vu, comme moi. La soucoupe a repris presque aussitôt de la hau-
teur. Toujours, en tournant sur elle-même, elle s'est éloignée
sur la droite, en direction de []. Nous l'avons aussitôt
perdue de vue. Le bruit du moteur de ma voiture ne m'a pas per-
mis de me rendre compte si elle évoluait silencieusement ou
non. - Le tout a duré l'espace de dix secondes environ.

J'ai eu très peur, lorsque j'ai cru que la soucoupe
voulait atterrir.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression
de mes sentiments distingués.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

DE LA

COMPAGNIE OU ESCADRON

DE

UNITÉ

BT

P.V N° 1.035 / 19 77

PERSONNE ENTENDUE

, , transporteur, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR

dix Août mil neuf cent soixante dix sept,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES

16 à 19 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, à 08 heures, nous entendons :

_____, _____, transporteur, demeurant lieu-dit " _____ " à _____ (_____), qui nous déclare:

" Dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 juillet 1977 je me trouvais chez moi.

Je ne suis pas sorti de mon domicile vers une heure du matin et n'ai donc pas pu inspecter le ciel. Néanmoins, depuis cette date je n'ai pas entendu dire, par mes voisins ou par toute autre personne, qu'un objet insolite ait été vu cette nuit-là, objet ressemblant à une soucoupe volante.

C'est tout ce que je peux vous dire.

Le 10 Août 1977 à 10 heures 10

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

(A signé au carnet de déclarations.

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT
DE LA

COMPAGNIE OU ESCADRON
DE

UNITÉ
BT

P.V N° 1.035 / 1977

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

Monsieur , , demeurant à .

RÉFÉRENCES

CE JOUR quatorze Août mil neuf cent soixante dix sept.
NOUS SOUSSIGNÉ(S) , , Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

16 à 19 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, à 14 heures, entendons :

_____, _____, _____, demeurant à _____, lieu-dit " _____", maire de la commune, qui nous déclare :

"" Après avoir pris connaissance de la lettre de Madame _____, je puis vous dire que c'est la première fois que j'entends parler de cette affaire. Aucune des personnes de ma commune ou d'ailleurs ne m'en a parlé.

Si ce phénomène était exact et si quelqu'un de ma commune l'avait vu, je le saurais.

C'est tout ce que je peux vous dire

Le 14 Août 1977 à 14 heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. 55

(A signé au carnet de déclarations.)

GROUPEMENT DE LA

COMPAGNIE DE

UNITÉ BT

P.V N° 1.035 / 19 77

PROCÈS - VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE

Monsieur

, entrepreneur de motoculture.

RÉFÉRENCES

CE JOUR

dix neuf Août mil neuf cent soixante dix sept, , Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

16 à 19 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de la brigade, sur convocation, nous recevons à 19 h.30, la déclaration de :

ans, entrepreneur de motoculteur, demeurant lieu-dit " " commune de (), qui nous déclare :

" Dans la nuit du 19 au 20 juillet 1977 je me trouvais à mon domicile. Je ne suis pas sorti cette nuit-là et n'ai donc pas pu voir si un objet semblable se trouvait dans le ciel.

Néanmoins, de par mon métier je suis en contact tous les jours avec de nombreuses personnes et jamais aucune d'elles ne m'a parlé de cette apparition.

C'est la première fois que j'entends parler de cette affaire

Le 19 Août 1977 à 19 heures 45

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

(A signé au carnet de déclarations.)

GROUPEMENT
 DE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 DE
 UNITÉ
 -BT
 P.V N° 1.035 / 1977

PROCÈS-VERBAL
 D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE , , demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt Août mil neuf cent soixante dix sept,
NOUS SOUSSIGNÉ(S) , , Adjudant, O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 de 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de la brigade, sur convocation, nous entendons :

_____, _____, _____ ans, ex-gendarme, contrôleur de réception, demeurant à _____ (_____), qui nous déclare :

" Dans la nuit du mardi 19 au mercredi 20 juillet 1977 je ne trouvais à mon domicile à _____ . Je n'étais pas dehors cette nuit-là, autant que je me souviens.

Je prends connaissance de l'apparition d'un objet insolite dans le ciel _____ cette nuit-là, vers une heure du matin, et ayant pu survoler l'agglomération de _____

J'habite la région de _____ depuis très longtemps et je connais pratiquement tout le monde. Je n'ai jamais entendu parler, par qui que ce soit, de l'apparition d'un O.V.N.I. à cette époque. . .

Si tel était le cas, je le saurais très certainement, car cela aurait ému la population

Je ne peux vous dire rien d'autre sur cette affaire

Le 20 Août 1977 à 14 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'O.P.J.